

**Conférence de presse annuelle 2007****Fiche thématique n°03****La banque des projets européens**

Luxembourg, le 8 février 2007

Promouvoir les réseaux transeuropéens de transport (RTE)¹**Soutien à un grand objectif de l'UE**

Les réseaux transeuropéens (RTE) de transport facilitent la libre circulation des marchandises, des personnes, de l'énergie et de l'information. Ces grands réseaux d'infrastructures favorisent ainsi l'intégration de l'Union européenne et renforcent son potentiel de croissance.

Le développement des RTE vise à assurer :

- une infrastructure de haute qualité à l'appui des liaisons entre les 27 États membres de l'UE ainsi qu'entre l'UE et les pays voisins ;
- l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux existants ;
- l'accès aux réseaux de transport de base ;
- la diffusion à l'ensemble du territoire de l'UE des avantages qu'offrent des réseaux paneuropéens intégrés.

Contexte de l'action de la Banque et perspectives d'avenir

La politique communautaire en matière de réseaux transeuropéens a été adoptée par le Conseil européen en 1993. Depuis cette date, la BEI est l'une des principales sources de financement bancaire pour le développement de ces infrastructures essentielles. Ainsi, entre 1993 et décembre 2006, la BEI a signé des prêts d'un montant total de 77,4 milliards d'EUR en faveur des RTE de transport (RTE-T).

Étant donné le volume des financements accordés à ce jour par la BEI en faveur des grands réseaux d'infrastructures dans l'Union, la Banque a décidé en 2006 de relever le montant de ses engagements à ce titre pour le porter de 50 milliards d'EUR sur la période 2004-2010 à 75 milliards d'EUR sur la période 2004-2013.

Les investissements de la BEI dans les réseaux de transport s'étendent au-delà des frontières de l'Union européenne. Le financement de tels projets dans des pays partenaires s'inscrit dans le cadre de la contribution que la Banque apporte à la politique de coopération de l'UE avec les pays voisins. Cette action va se poursuivre en 2007 et au-delà.

Parallèlement à ses financements, la BEI concourt activement à la préparation des projets de transport en rapport avec les RTE, en collaborant avec la Commission européenne et en apportant un soutien spécifique aux promoteurs qui cherchent à mettre en place des systèmes intégrés de transport combiné de marchandises.

Des instruments financiers sur mesure

Au fil des années, la BEI a mis au point toute une gamme d'instruments de financement spécialement conçus pour offrir un encouragement direct à l'investissement dans les grands réseaux de transport sur l'ensemble du territoire de l'Union et au-delà.

Par exemple, le Mécanisme de financement structuré (MFS) permet de faire concorder les types de financements proposés avec les conditions qu'exigent des projets d'infrastructure de grande envergure. Ainsi, la BEI peut désormais financer des projets dont la qualité de crédit, inférieure à celle d'une valeur

¹ La présente fiche porte uniquement sur les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T). Les réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E) sont abordés dans la note d'information portant sur l'énergie.

d'investissement, ne leur permettait pas auparavant de bénéficier des financements classiques de la Banque.

Un nouvel instrument de garantie de prêt pour les RTE de transport sera lancé en 2007. Initiative conjointe de la BEI et de la Commission européenne, cet instrument fournira des garanties à l'appui des projets intéressant les grands réseaux de transport afin de couvrir le risque d'insuffisance des recettes pendant la phase initiale d'exploitation du projet.

La BEI accentue ses efforts pour mobiliser l'investissement privé en faveur des réseaux de transport, en renforçant son soutien aux partenariats public-privé (PPP). Elle poursuit sa coopération avec la Commission européenne et avec les États membres en vue de mettre sur pied des initiatives telles que le Centre d'expertise européen pour les PPP, afin d'encourager un partage efficace de l'expérience et des meilleures pratiques acquises en matière de PPP. La Banque évalue actuellement la demande potentielle dans ce sens, en collaboration avec la Commission et, dans les États membres et les régions, avec des groupes de travail du secteur public qui étudient les PPP.

Coopération avec la Commission européenne

En 2006, la coopération avec la Commission européenne s'est intensifiée, avec la participation de la Banque à différents groupes de travail et comités de pilotage.

Au titre de la coopération BEI-Commission européenne, on notera en particulier :

- les efforts déployés pour acheminer les ressources des Fonds structurels et du Fonds de cohésion vers les projets de RTE, en particulier dans les États membres d'Europe centrale et orientale ;
- les préparatifs de mise en œuvre du système de gestion du trafic ferroviaire ERTMS dans certains corridors de transport de fret ;
- la collaboration en vue du lancement et du financement des projets sélectionnés par les Coordonnateurs de l'UE – un groupe de six anciens commissaires défendant des projets considérés comme essentiels à la réalisation des réseaux de transport transeuropéens.

Opérationnelle depuis 2006, JASPERS est une initiative conjointe de la BEI, de la Commission européenne et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui vise à apporter une assistance à la préparation de projets bénéficiant des Fonds structurels et du Fonds de cohésion. L'un des secteurs qui bénéficieront le plus du travail de préparation mené par JASPERS est celui des infrastructures de transport.

Tendances et faits marquants en 2006

Pour la seule année 2006, la BEI a prêté 8 milliards d'EUR à l'appui de projets de transport en rapport avec des RTE. Sur ce total, 7,3 milliards d'EUR ont été accordés au sein de l'UE, dont 37 % en faveur de projets définis comme prioritaires par la Commission. Par rapport à 2005 (6,8 milliards d'EUR), les montants ont donc encore augmenté.

L'objectif 2007 pour les prêts de la BEI en faveur de grands réseaux de transport en rapport avec les RTE est fixé à 8 milliards d'EUR.

Comme les années précédentes, l'Espagne est restée en 2006 l'État membre enregistrant le montant le plus élevé de prêts signés à ce titre (2,9 milliards d'EUR). L'Autriche s'est classée au deuxième rang (890 millions d'EUR).

Les projets routiers ont absorbé près de 43 % de l'ensemble des prêts en faveur des RTE de transport en 2006 (3,2 milliards d'EUR), suivis des projets dans le secteur ferroviaire – lequel revêt une priorité croissante pour la BEI et la Commission européenne – à hauteur de 38 % (2,8 milliards d'EUR). Les projets de transport aérien et maritime ont représenté respectivement 9,8 % (714 millions d'EUR) et 8,1 % (593 millions d'EUR) du total.

Les projets réalisés en PPP (partenariat public-privé) ont représenté 16 % des prêts à l'appui des RTE de transport en 2006 (1,1 milliard d'EUR).

Dans les pays voisins et les pays partenaires de l'UE, des prêts d'un montant de 738 millions d'EUR ont été signés en faveur de projets situés sur des axes de transport majeurs. En Turquie, par exemple, la BEI a signé un prêt à l'appui d'une ligne de train à grande vitesse dans le corridor Istanbul-Ankara. Ce projet va considérablement améliorer la liaison ferroviaire entre les deux plus grandes villes du pays, et développer les liens entre la capitale turque et les États membres de l'UE.

Parmi les autres grands projets de transport réalisés hors de l'UE, citons la construction du dernier tronçon de l'autoroute Rijeka-Zagreb en Croatie (dans le corridor paneuropéen qui va de la frontière hongroise à la Slovénie, en passant par Zagreb, Karlovac et Rijeka), et la réalisation sur l'E-18 d'un tronçon autoroutier à quatre voies qui prolonge le Triangle nordique, un projet de transport paneuropéen prioritaire reliant la Norvège, la Suède, la Finlande et le Danemark entre eux et au reste de l'UE.

Quelques projets clés

LGV Rhin-Rhône

Le projet concerne la construction de la première phase (139 km) d'une nouvelle ligne de train à grande vitesse en France, entre Dijon et la frontière allemande. La ligne fait partie d'un projet de RTE prioritaire qui vise à améliorer les services ferroviaires sur l'axe Lyon/Genève-Duisburg-Rotterdam/Anvers. Le projet favorisera l'accessibilité des régions desservies et devrait donc en améliorer le potentiel économique.

Les États membres développent leur réseau à grande vitesse pour faire face à l'augmentation de la demande de transport ferroviaire à longue distance. L'appui de la BEI à ce type d'investissement va probablement continuer à se développer.

PPP autoroutier en Autriche

La BEI a participé en 2006 au premier projet autoroutier mené dans ce pays dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Elle a accordé un prêt de 350 millions d'EUR pour les études, la construction et l'exploitation du tronçon sud de l'autoroute du nord (A5) ainsi que de tronçons de la rocade nord et du périphérique extérieur de Vienne, au nord-est de la capitale. Cet investissement contribuera à améliorer le RTE prioritaire Gdansk-Katowice-Zilina/Brno-Vienne. Le marché est attribué sous la forme d'une concession qui repose sur des redevances de disponibilité et des péages fictifs pendant une durée de 33 ans. La participation de la BEI à ce projet phare a permis d'améliorer sensiblement les modalités de financement pour l'emprunteur, ce qui se traduit par un coût réduit pour le secteur public.

Pour plus d'information, visiter le site de la BEI www.bei.org.

Contacts Presse : Bureau de presse: presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 00 ; Fax : +352 43 79 21 99
Questions générales : Infodesk BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 00 ; Fax : +352 43 79 31 99